



# Est-ce que Nutrition Nord Canada est bâti sur une fondation solide?

UN RAPPORT DE BANQUES ALIMENTAIRES CANADA • AVRIL 2016

# Résumé

---

Le Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste (programme Aliments-poste) qui a été remplacé par Nutrition Nord Canada a favorisé la création d'un ensemble de détaillants alimentaires dans le Nord qui différait largement des détaillants du Sud. L'une des plus grandes différences était que pour participer au programme Aliments-poste, les détaillants et les fabricants étaient obligés de laisser la responsabilité de leurs produits à Postes Canada entre les points d'expédition plus au sud et les points de vente du Nord. On peut soutenir que cette formule a donné lieu à grand nombre de problèmes inhérents au programme, dont d'importants problèmes de détérioration des aliments.

Nutrition Nord Canada surmonte cette lacune en permettant aux détaillants et aux fabricants d'être responsables de leurs produits tout au long de la chaîne de détail. Cependant, Nutrition Nord Canada n'a pas réussi à régler un autre des grands problèmes du programme Aliments-poste, soit l'impossibilité de savoir avec certitude si la subvention qu'accorde le gouvernement fédéral aux détaillants du Nord est vraiment transmise aux consommateurs. Le vérificateur général du Canada a prouvé que cette information n'est toujours pas connue, tout en soutenant que la situation est, à tout le moins, connaissable, affirmation avec laquelle le présent document n'est pas d'accord.

Nous soutenons que Nutrition Nord Canada est une simple subvention à l'intention des détaillants du Nord, subvention qui repose sur une justification politique trop ambitieuse qui fait défaut. Si le programme se poursuit dans sa forme actuelle, il peut et devrait être assorti d'un ensemble de politiques et de programmes plus réaliste et complet en ce qui a trait au prix des aliments dans le Nord.

# Est-ce que Nutrition Nord Canada est bâti sur une fondation solide?

## A Aperçu de Nutrition Nord Canada

Nutrition Nord Canada est un programme du gouvernement fédéral qui affecte environ 53 millions de dollars par année à la subvention du transport d'aliments périssables, en grande partie, à 103 collectivités isolées du nord de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui n'ont pas d'accès routier, ferroviaire ou

maritime à l'année.<sup>1</sup> Les détaillants alimentaires de 84 de ces collectivités reçoivent une « subvention complète » variant entre 1,20 \$ et 16 \$ par kilogramme d'aliments admissibles expédiés (3,30 \$ le kg en moyenne). Les détaillants des 19 autres collectivités reçoivent une « subvention partielle » de 0,05 \$ par kilogramme d'aliments admissibles expédiés.<sup>2</sup>

## B Coût élevé de la nourriture dans les collectivités isolées du Nord

Nutrition Nord Canada (NNC) est un programme conçu pour « faciliter l'accès des résidents du Nord vivant dans les collectivités isolées à des aliments périssables nutritifs ».<sup>3</sup> Conformément au gouvernement fédéral, « les résultats sont clairs : Nutrition Nord Canada a réussi à faire baisser le prix des aliments admissibles dans les collectivités nordiques isolées et à faire en sorte que plus d'aliments périssables nutritifs soient disponibles ».<sup>4</sup>

Les données sur les prix établies par le gouvernement fédéral (fondées sur un ensemble d'aliments connus sous le nom de Panier de provisions nordique révisé) offrent un portrait plus mitigé.<sup>5</sup> Du point de vue positif :

- compte tenu du fait que le prix des aliments achetés en magasin au Canada s'est accru de 3,5 % entre mars 2012 et mars 2014,<sup>6</sup> le prix moyen du Panier de provisions nordique révisé (PPNR) dans les collectivités admissibles à NNC n'a augmenté que de 1 % pendant cette même période;<sup>7</sup>
- au Nunavut, le prix du PPNR a diminué de 1,7 % entre mars 2012 et mars 2014.

Cependant :

- dans les collectivités qui ne sont admissibles qu'à une subvention partielle (0,05 \$ le kg), le PPNR a augmenté de 4,7 % entre 2012 et 2014;
- les collectivités admissibles à une subvention complète ou partielle au Labrador, au Manitoba, en Ontario, au Yukon (c'est-à-dire Old Crow) et dans la région de Sahtu dans les Territoires du Nord-Ouest ont toutes connu des augmentations du PPNR de 3,5 % ou plus entre 2012 et 2014 (le tableau ci-dessous renferme de plus amples renseignements à ce sujet).

Malgré le succès limité de Nutrition Nord Canada, le coût des aliments dans les collectivités nordiques est toujours très élevé. Au sein des collectivités qui reçoivent la subvention complète, le coût annuel du Panier de provisions nordique révisé pour une famille de quatre personnes se chiffrait à 21 372 \$ en mars 2013, ou 411 \$ par semaine, soit plus du double d'un panier à peu près équivalent pour des aliments achetés à Toronto.<sup>8,9</sup>



# 21 372 \$

Le coût annuel du Panier de provisions nordique révisé pour une famille de quatre personnes se chiffrait à 21 372 \$ en mars 2013, ou 411 \$ par semaine, soit plus du double d'un panier à peu près équivalent pour des aliments achetés à Toronto.

Nous ne savons pas combien le Panier de provisions nordique révisé coûte dans les collectivités nordiques non subventionnées. Il existe peu de données quant au prix des aliments dans les collectivités qui n'ont pas d'accès routier ou maritime à l'année, mais qui ne font néanmoins pas partie du programme Nutrition Nord Canada (le vérificateur général estime qu'il y a une cinquantaine de collectivités

de ce genre).<sup>10</sup> De plus, il n'existe pas de données sur le prix des aliments dans les collectivités nordiques qui ne respectent pas les critères d'admissibilité de Nutrition Nord Canada (c'est-à-dire les collectivités qui bénéficient d'un accès en surface), mais qui sont susceptibles d'être aux prises avec des coûts de nourriture élevés.

## Coût du Panier de provisions nordique révisé (PPNR) dans les collectivités admissibles de Nutrition Nord Canada<sup>11</sup>

Province/ Territoire	Région	Collectivités de NNC admissibles à l'année	Collectivités de NNC admissibles, avec données de prix pour 2014	Coût du PPNR par semaine, mars 2014	Écart entre le PPNR de mars 2012 et mars 2013	Écart entre le PPNR de mars 2013 et mars 2014	Écart entre le PPNR de mars 2012 et mars 2014
<b>Terre-Neuve- et-Labrador</b>		<b>7</b>	<b>4</b>	<b>338 \$</b>	<b>6,2%</b>	<b>- 2,0%</b>	<b>4,2%</b>
<b>Manitoba</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>402 \$</b>	<b>5,0%</b>	<b>- 0,7%</b>	<b>4,3%</b>
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>		<b>14</b>	<b>8</b>	<b>421 \$</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,2%</b>
	Beaufort- Delta	5	4	412 \$	1,0%	- 5,3%	- 4,3%
	Deh Cho	1	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
	Great Slave Lake	3	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
	Sahtu	5	4	431 \$	- 0,6 %	5,4 %	4,7 %
<b>Nunavut</b>		<b>25</b>	<b>21</b>	<b>430 \$</b>	<b>0,3 %</b>	<b>- 1,9 %</b>	<b>- 1,7 %</b>
	Baffin	13	11	437 \$	1,9 %	- 1,6 %	0,3 %
	Kitikmeot	5	4	443 \$	1,1 %	- 1,2 %	- 0,2 %
	Kivalliq	7	6	408 \$	- 3,2 %	- 3,0 %	- 6,1 %
<b>Ontario</b>		<b>15</b>	<b>11</b>	<b>440 \$</b>	<b>3,8 %</b>	<b>- 0,3 %</b>	<b>3,5 %</b>
<b>Québec</b>		<b>24</b>	<b>14</b>	<b>372 \$</b>	<b>3,3 %</b>	<b>- 1,4 %</b>	<b>1,8 %</b>
<b>Saskatchewan</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>432 \$</b>	<b>0,1 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Yukon</b>	Old Crow	1	1	514 \$	3,5 %	1,4 %	4,9 %
<b>Moyenne</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>419 \$</b>	<b>2,8 %</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>1,0 %</b>



## Nutrition Nord Canada et les détaillants alimentaires du Nord

Nutrition Nord Canada présume que les détaillants alimentaires transféreront le montant complet de la subvention fédérale (qui varie selon le type d'aliments et l'emplacement) à leurs clients.<sup>12</sup> Par exemple, la subvention fédérale pour les aliments admissibles à Kimmirut, au Nunavut (localité située sur la rive sud de l'île de Baffin, de l'autre côté du détroit d'Hudson, Québec) est de 5,40 \$ le kilogramme.<sup>13</sup> D'après la logique du programme, la personne qui achète un kilo de pommes dans ce hameau devrait le payer au moins 5,40 \$ de moins que s'il n'y avait pas eu de subvention.

Dans son rapport de 2014 au sujet de Nutrition Nord Canada, le vérificateur général a fait remarquer que le gouvernement fédéral n'a pas accès, en ce moment, à des renseignements sur les marges de profit des détaillants. Par conséquent, il n'est pas en mesure de vérifier si la subvention du NNC est entièrement transmise aux consommateurs.<sup>14</sup> Afin de remédier à cette situation, le vérificateur général a recommandé au gouvernement fédéral d'exiger des détaillants participants qu'ils envoient des renseignements sur « notamment les marges de profit actuelles et les marges de profit au fil des ans [tant pour les aliments subventionnés que pour les aliments non subventionnés], afin qu'il puisse déterminer si les détaillants transfèrent bien l'intégralité des contributions aux consommateurs ».<sup>15</sup>

Un point important qui n'est pas soulevé directement dans le rapport du vérificateur général, c'est la possibilité que cette information importante – à savoir si la subvention est vraiment transmise aux consommateurs – risque d'être réellement ou pratiquement impossible à savoir.

La position du vérificateur général selon laquelle nous ne pourrions pas savoir si la subvention est transmise aux consommateurs que si les détaillants fournissent des renseignements sur les marges de profit implique la question suivante : si le gouvernement fédéral avait accès à cette information ainsi qu'à toute autre information se rapportant à l'acquisition et à la vente d'aliments dans les lieux éloignés sans accès en surface à l'année, est-ce que nous serions alors capables de savoir si la subvention est vraiment transmise? Ou s'agit-il là d'une fausse supposition?



Plusieurs facteurs doivent entrer en ligne de compte ici. Tout d'abord, la subvention de Nutrition Nord Canada fait inséparablement partie de la planification commerciale des détaillants alimentaires. Nous ne pouvons pas nous attendre raisonnablement à ce que les détaillants suivent une logique artificielle selon laquelle ils se demandent pour commencer : « combien le produit x aurait-il coûté dans la collectivité y, et quel aurait été notre profit si Nutrition Nord Canada n'existait pas », et puis de réduire le prix du produit x de la valeur de la subvention. Les grands détaillants tiendront compte de toutes les variables interdépendantes relatives à l'acquisition et à la vente d'aliments (y compris la subvention fédérale) et fixeront leurs marges de profit en fonction de leur interprétation de toutes ces variables.

Afin de comprendre la complexité de ce calcul, considérons l'exemple de toutes les pommes vendues par un seul détaillant alimentaire sur une période d'un an. Ces pommes seront achetées auprès de divers fournisseurs de diverses régions, généralement à l'extérieur du Canada, à des taux de change en évolution constante. Elles seront expédiées au Canada par l'intermédiaire de divers transporteurs, puis acheminées dans le Nord au moyen de divers autres transporteurs. Chaque destination a son propre taux de subvention; ses propres tendances en matière de personnel, d'entreposage, d'immobilisations, d'entretien, de détérioration des aliments et de pertes; et des comportements généraux et saisonniers de la part de ses

propres clients. Le prix des aliments périssables peut varier dans une grande mesure, comme nous l'avons constaté à la lumière des effets de la récente sécheresse en Californie et du dollar canadien à la baisse. Est-ce possible que le détaillant perde de l'argent sur ses pommes au cours des six prochains mois? Est-ce que cette perte sera compensée par un rendement plus élevé sur d'autres marchandises? Est-ce que le détaillant va augmenter ses marges de profit sur d'autres produits afin de compenser la perte? Est-ce que ce sera le cas dans certaines ou dans toutes les collectivités où il possède des magasins?

Tous ces facteurs et bien d'autres peuvent être considérés dans le calcul des marges de profit d'un détaillant donné, qui se fait à divers échelons de l'organisation, allant du siège social aux entrepôts locaux. Il n'est pas déraisonnable de se poser cette question : est-ce que le gouvernement fédéral a la capacité de trier, analyser et comprendre les données considérables et volumineuses se rapportant aux marges de profit des épicerie éloignées qui se trouvent dans l'une de nos régions les moins bien comprises? Selon une vérification interne d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada réalisée en 2013, ce ne serait pas le cas :

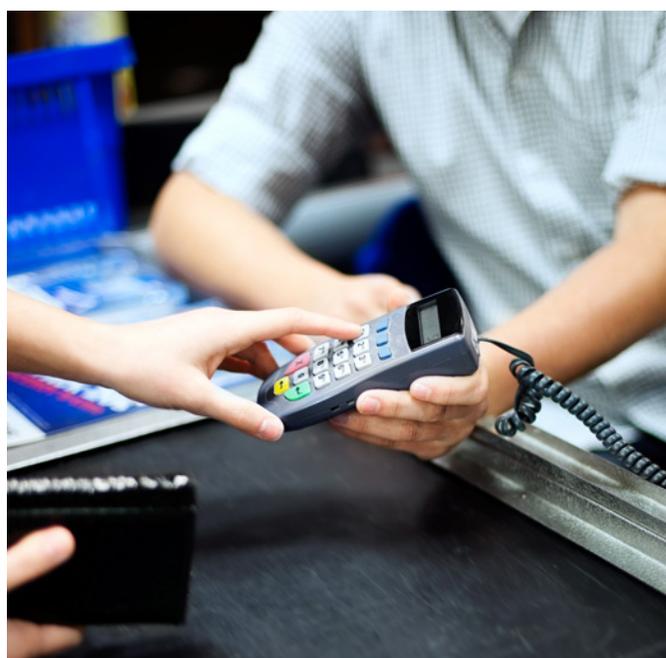
« Il ressort de la vérification que NNC a recueilli une forte quantité de données sur les aliments subventionnés, mais que les outils servant à recueillir et à analyser les données ont cessé de répondre aux besoins de NNC. En conséquence, la vérification a conclu que NNC n'est pas en mesure de bien analyser les données et de discerner les tendances possibles. »<sup>16</sup>

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) s'est engagé à concevoir et à mettre en œuvre un nouveau système avant mars 2014. Il n'est pas clair si cette échéance a été respectée. Il n'est également pas clair si les nouveaux outils permettaient de faire une analyse adéquate. En faisant preuve d'optimisme, nous pouvons dire que le gouvernement fédéral peut, à un certain moment donné à l'avenir, être capable d'obtenir ces données et de les comprendre. En présumant cela, nous pouvons pousser notre enquête plus loin pour déterminer ce qui se passerait si un détaillant mettait au jour tous les renseignements se rapportant à l'acquisition et à la vente d'aliments, dont les marges de profit pour chaque type d'aliment, subventionné ou non par Nutrition Nord Canada dans les collectivités admissibles.

## **D** Analyse des marges de profit

Le vérificateur général a exprimé des inquiétudes selon lesquelles un détaillant pourrait se servir d'une subvention de Nutrition Nord Canada pour « réduire le coût en magasin d'un produit, mais que cette réduction soit annulée par une marge de profit augmentée ». <sup>17</sup> Le vérificateur général semble insinuer que les détaillants doivent déclarer les frais de transport qui sont égaux à la subvention de Nutrition Nord ou plus élevés que ceux-ci, et que les gains réalisés sur les frais de transport moins élevés que le taux de subvention doivent être compensés par la réduction de la marge de profit.

En 2012, conformément à Industrie Canada, les détaillants alimentaires canadiens ont déclaré des revenus de l'ordre de 84,1 milliards de dollars et des dépenses de 82,6 milliards de dollars, pour un revenu net de 1,5 milliard de dollars, ce qui se traduit par une marge de profit avant impôt de 1,8 % (comparativement à 4,1 % en 2003). <sup>18</sup> Si le détaillant qui exploite des magasins dans le Nord déclare une marge de profit de 1,8 %, sommes-nous en mesure d'affirmer qu'il a transmis la subvention au consommateur?



Et qu'en serait-il si la marge de profit était de 2,5 %, ou de 4 % ou de 7 %? Qu'en serait-il si les marges de profit étaient de 1,8 % sur les aliments subventionnés et de 7 % sur les aliments non subventionnés, ou vice-versa? Et qu'en serait-il si, pour l'envoi de certains produits, les coûts de transport étaient moins élevés que la subvention, mais que la marge de profit s'établissait environ au même niveau que la moyenne de l'industrie?

Le problème à la base de ces questions, c'est le fait qu'il n'est pas clair qui déciderait si une marge de profit est trop élevée, ou comment cette décision serait prise. De plus, il n'est pas clair comment on ferait pour conclure si une marge de profit donnée empiétait sur la subvention. Et nous ne savons pas non plus quelles mesures devraient être prises à la suite de telles décisions.

Comme le déclare Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Nutrition Nord Canada est un programme « fondé sur un modèle de marché ».<sup>19</sup> Autrement dit, le gouvernement du Canada est en affaire avec des entreprises qui sont généralement libres de fixer les prix en fonction de ce qu'elles estiment que le marché est prêt à payer pour la nourriture qu'elles vendent. Le programme de Nutrition Nord Canada ne semble pas restreindre les marges de profit des détaillants participants, autres qu'en prescrivant que les détaillants doivent transférer la subvention aux consommateurs, ce qui est une idée complexe et floue, telle que décrite plus haut.

Une façon de sortir de l'impasse pourrait consister à comparer a) les marges de profit des aliments subventionnés dans les collectivités admissibles aux b) marges de profit des aliments dans les collectivités non admissibles. Cela dit, cette option comporte certaines lacunes en raison de l'énorme diversité qui caractérise les collectivités du Nord et du fait que la plupart des collectivités comparables sont admissibles au programme (comme toutes les collectivités du Nunavut). Elle soulève également la question de l'équité, compte tenu du fait de la recommandation du vérificateur général selon laquelle toutes les collectivités sans accès en surface à l'année (y compris une cinquantaine de collectivités qui ne sont actuellement pas admissibles) soient intégrées au programme.

L'option la plus importante émanant du rapport du vérificateur général consiste à comparer les marges de profit des aliments subventionnés par rapport à celle des aliments non subventionnés. En principe, les marges (soit tous les revenus moins toutes les dépenses relatives à un produit donné) seraient semblables pour le beurre d'arachide (un produit subventionné) que pour le thon en conserve (un produit non subventionné), ou encore, pour les tomates (un produit subventionné) que pour la sauce tomate (un produit non subventionné). Cependant, en pratique,

ce n'est pas nécessairement le cas, surtout lorsque des produits de nature différente sont comparés, comme des pommes de terre fraîches par opposition à des tomates en boîte. Comme l'a fait remarquer AADNC, les aliments périssables et les aliments non périssables sont très différents, et Nutrition Nord Canada a joué un rôle dans le traitement différent de ces deux grands types d'aliments, les séparant ni plus ni moins en formules distinctes pour ce qui est de leur transport et de leur manutention (c'est-à-dire le transport aérien ordinaire par opposition à l'expédition saisonnière en surface).

**Pour résumer**, même si le gouvernement fédéral pouvait avoir accès à l'information sur les marges de profit des aliments subventionnés et des aliments non subventionnés (comme le recommande le vérificateur général), il reste de nombreux obstacles à surmonter :

- le gouvernement du Canada n'a pas la capacité éprouvée de recueillir, d'analyser et de comprendre la vaste gamme de données se rapportant à la vente d'aliments au détail dans les collectivités nordiques isolées et, par conséquent, de comprendre si la subvention de Nutrition Nord Canada est transmise aux consommateurs ou non;
- en ce moment, il n'existe aucune politique permettant de faire une distinction entre des marges de profit « raisonnables » et des marges de profit « déraisonnables ». De plus, il n'est pas clair comment on pourrait aboutir à une telle politique;
- il n'est pas clair quelles mesures seraient prises à la suite d'un jugement prononcé par le gouvernement du Canada, jugement selon lequel un détaillant aurait des marges de profit « déraisonnables » sur les aliments subventionnés. Il en serait de même pour les détaillants qui pourraient être jugés comme ayant des marges de profit « raisonnables » sur les aliments subventionnés et des marges de profit « déraisonnables » sur les aliments non subventionnés;
- la comparabilité des aliments subventionnés par rapport aux aliments non subventionnés et, par extension, la comparabilité des marges de profit connexes font l'objet d'une controverse.

Et enfin, l'accent que mettent AADNC et le vérificateur général sur les marges de profit des détaillants fait fi d'autres coûts qui contiennent des éléments de variabilité, de subjectivité ou de choix, et qui jouent un rôle dans le prix des aliments dans le Nord. Ces éléments comprennent, mais sans s'y restreindre, les marges de profit des entreprises de transport du Nord, et les marges de profit des producteurs et des grossistes du Sud. De manière générale, cela implique que ce sont les marges de profit des détaillants du Nord qui importent le plus, bien que d'autres variables puissent être isolées.<sup>20</sup>



## Réévaluation des fondements de Nutrition Nord Canada

Le Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste (programme Aliments-poste) qui a été remplacé par Nutrition Nord Canada a favorisé la création d'un ensemble de détaillants alimentaires dans le Nord qui diffèrent largement des détaillants du Sud. L'une des plus grandes différences dans le Nord était que pour participer au programme Aliments-poste, les détaillants et les fabricants étaient obligés de laisser la responsabilité de leurs produits à d'autres entités entre les points d'expédition plus au sud et les points de vente du Nord. Les produits étaient placés entre les mains de la Société canadienne des postes, qui exerçait un monopole sur le transport subventionné des aliments vers les collectivités nordiques admissibles.

Postes Canada n'était pas propriétaire des aliments expédiés par l'intermédiaire du programme Aliments-poste, et de nombreux rapports énoncent clairement que la Société n'avait pas de *sentiment d'appartenance* à l'égard des produits. Le programme Aliments-poste allait à l'encontre du principe fondamental selon lequel les aliments doivent être manutentionnés le moins possible et doivent être conservés dans la plus grande stabilité possible, si bien que la détérioration des aliments était un problème constant.

Nutrition Nord Canada a surmonté cette lacune en permettant aux détaillants et aux fabricants d'être responsables de leurs produits tout au long de la chaîne de détail. Cependant, le nouveau programme n'a pas réussi à régler un autre des grands problèmes du programme Aliments-poste : l'incapacité de savoir si la subvention fédérale est transmise au consommateur.<sup>21</sup> Jusqu'à récemment, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a exercé ses activités comme s'il s'agissait d'un fait connu. Le vérificateur général a constaté le contraire, mais il estime que c'est, à tout le moins, un fait *connaissable*. Ce document présente une perspective différente, à savoir que la question consistant à déterminer si la subvention de Nutrition Nord Canada est transmise au consommateur n'est pas *objectivement connaissable*.

Nous suggérons que Nutrition Nord Canada est, en fait, une simple subvention nordique fondée sur une justification politique trop ambitieuse qui fait défaut. Si le programme se poursuit dans sa forme actuelle, il peut et devrait être assorti d'un ensemble de politiques et de programmes plus réaliste et complet en ce qui a trait au prix des aliments dans le Nord. Cela comprendrait les étapes dont il est question ci-dessous.

**1** Le fait de reconnaître que Nutrition Nord Canada est une simple subvention pour les détaillants du Nord (semblable aux déductions d'impôt accordées aux résidents du Nord) même si elle s'accompagne de politiques et d'explications détaillées. En soi, la subvention est pratique, mais elle ne suffit pas à réduire considérablement le coût des aliments.

**2** Le fait de reconnaître que la subvention Nutrition Nord Canada comporte des lacunes quant aux connaissances qu'elle peut permettre de recueillir. Bien que le partenariat entre le gouvernement et les détaillants doive comprendre une importante composante de partage de l'information (y compris de l'information sur le coût en magasin et le prix final des marchandises, de même que les coûts locaux relatifs au personnel, à l'infrastructure et autres), il faut aller au-delà de l'accent singulier qui est mis sur les marges de profit des détaillants, ce qui est une source de distraction.

**3** La collecte et la publication, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'information sur le coût des aliments (y compris, mais sans s'y restreindre, le Panier de provisions nordique révisé) à l'échelle du Nord, et non pas seulement dans les collectivités admissibles à la subvention de Nutrition Nord Canada.

En ce moment, l'information à laquelle on a accès au sujet du coût des aliments dans le Nord est restreinte et elle ne peut être comparée d'une juridiction à l'autre. Nous recommandons que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux entreprennent un suivi quant à l'information sur le coût des aliments et rendent cette information disponible :

- dans les collectivités du Nord qui sont admissibles à Nutrition Nord Canada ainsi que dans les collectivités qui n'y sont pas admissibles;
- auprès des principaux détaillants participant à Nutrition Nord Canada;

Nous suggérons que Nutrition Nord Canada est, en fait, une simple subvention nordique fondée sur une justification politique trop ambitieuse qui fait défaut. Si le programme se poursuit dans sa forme actuelle, il peut et devrait être assorti d'un ensemble de politiques et de programmes plus réaliste et complet en ce qui a trait au prix des aliments dans le Nord.

- pour tous les principaux types d'aliments consommés par les gens du Nord, et non pas seulement pour ceux faisant partie du Panier de provisions nordique révisé (PPNR);
- par l'intermédiaire de tierces parties afin de compléter les données sur les prix fournies par les détaillants;
- moyennant des formules qui correspondent aux modèles réels de consommation d'aliments chez les ménages du Nord (comme dans le cas du PPNR);
- au moyen de méthodes qui sont comparables d'une juridiction à l'autre et qui ont été élaborées en collaboration.

**4** L'enrichissement des connaissances du gouvernement fédéral au sujet des variables complexes et changeantes qui jouent un rôle dans le prix des aliments.

Si l'on comprend que Nutrition Nord Canada est un programme faisant partie d'une approche plus large visant à réduire le prix des aliments dans le Nord, il incombe au gouvernement fédéral de faire des recherches sur les facteurs à la base des coûts qui tombent partiellement ou complètement en dehors du champ du programme, et de se pencher sur ces facteurs. À notre connaissance, le gouvernement fédéral n'a pas réalisé d'analyses visant plusieurs variables au sujet de la gamme de facteurs qui contribuent aux coûts des aliments dans le Nord.

**5** Une fois doté de l'information émanant du point 4 ci-dessus, le gouvernement fédéral pourra établir des cibles pour le coût des aliments dans les collectivités admissibles à NNC ainsi que dans les collectivités qui ne sont pas admissibles au programme. Bien que Nutrition Nord Canada soit un programme conçu « pour faciliter l'accès des résidents du Nord vivant dans des collectivités isolées à des aliments périssables nutritifs »<sup>22</sup>, ce programme n'est, en réalité, doté d'aucune cible en ce qui a trait au coût des aliments. Par conséquent, on dispose de peu d'information pour évaluer la réussite ou l'échec du programme, et ce, de manière significative.

Ces recommandations, qui découlent de l'analyse de ce document relativement à la vaste politique de Nutrition Nord Canada, ne portent pas sur d'autres facteurs qui contribuent au caractère inabordable d'aliments adéquats et nutritifs dans le Nord (comme le faible revenu des ménages, ce qui est très répandu). Par ailleurs, elles ne portent pas sur la panoplie d'améliorations pouvant être apportées au programme de Nutrition Nord Canada, y compris :

- faire en sorte que le programme soit plus équitable en ajoutant la cinquantaine de collectivités qui sont théoriquement admissibles à la subvention, mais qui ne la reçoivent pas en ce moment;
- accorder la subvention complète aux collectivités qui ne reçoivent que la subvention partielle en ce moment;
- réviser l'hypothèse selon laquelle les détaillants augmenteront l'aire d'entreposage pour emmagasiner les aliments non périssables envoyés par transport maritime, surtout en ce qui a trait aux collectivités très petites.

Ces recommandations, ainsi que d'autres recommandations sont expliquées plus en détail dans un document d'accompagnement intitulé « *L'insécurité alimentaire dans le Nord : Un fléau que l'on ne peut plus ignorer* ».

# Endnotes

- 1 Le gouvernement fédéral a annoncé récemment des augmentations budgétaires au volet subvention de Nutrition Nord Canada. Se reporter à <http://news.gc.ca/web/article-en.do?nid=907069>.
- 2 La subvention partielle est mise à la disposition des collectivités qui ont pris part au programme Aliments-poste et qui ont reçu entre 100 et 14 999 kg (annualisés) d'aliments périssables et moins de 4 \$ par mois, par résident en subventions de transport en 2009 -2010. Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1367932314461/1367932387670>.
- 3 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015). *Nutrition Nord Canada*. [www.nutritionnorthcanada.gc.ca](http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca)
- 4 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015). *Résultats*. <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415649594068/1415649613120>
- 5 Le Panier de provisions nordique révisé est un groupe d'aliments qui présente un régime alimentaire nutritif pour une famille de quatre personnes. Il tient compte des types d'aliments généralement consommés par les gens du Nord et est conforme au *Guide alimentaire canadien*. Se reporter à [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2008/inac-ainc/R3-56-2007E.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/inac-ainc/R3-56-2007E.pdf).
- 6 Statistique Canada (2015). *Indice des prix à la consommation, tous les aliments achetés en magasin*. CANSIM tableau 326-0020.
- 7 Pour des renseignements sur le prix du Panier de provisions nordique révisé, se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415647255632/1415647437113#tpc3>.
- 8 Coût moyen du PPNR en mars 2013. Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1429275989528/1429276029787>.
- 9 À Toronto, un panier de provisions nutritives pour une famille de quatre personnes coûtait 183 \$ par semaine en 2013. Se reporter à Ville de Toronto (2013). *Nutritious Food Basket – Toronto 2013*. <http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2013/hl/bgrd/backgroundfile-61671.pdf>.
- 10 Récemment, le parti NPD fédéral a annoncé qu'il estime que 46 autres collectivités devraient être ajoutées au programme.
- 11 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015). *Rapports sur le coût du Panier de provisions nordique révisé* <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415647255632/1415647437113#tpc3>.
- 12 Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415538638170/1415538670874>.
- 13 Pour la liste des aliments admissibles, se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415548276694/1415548329309>.
- 14 Dans le document actuel, « marge de profit » signifie le montant duquel le chiffre d'affaires dépasse tous les coûts. Dans la plupart des cas, les marges mentionnées sont les marges de profit avant impôt.
- 15 Bureau du vérificateur général du Canada (2014). *Rapport du vérificateur général du Canada. Chapitre 6, Nutrition Nord Canada – Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- 16 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *Vérification de Nutrition Nord Canada*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Se reporter à <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1375887194752/1375887248731>.
- 17 Bureau du vérificateur général du Canada (2014), page 6.

- 
- 18 Industrie Canada (2015). *Statistiques relatives à l'industrie canadienne – Épiceries (SCIAN 4451) : Revenus et dépenses du commerce de détail*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Se reporter à <https://www.ic.gc.ca/app/scr/sbms/sbb/cis/revenues.html?code=4451&lang=eng>.
  - 19 Gouvernement du Canada (2014). *Comment fonctionne Nutrition Nord Canada*. Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415538638170/1415538670874>.
  - 20 Gouvernement du Canada (2015). *Vente au détail des aliments dans le Nord – Collecte de données et analyse par Enrg Research Group*. Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1424364469057/1424364505951>.
  - 21 G. Dargo (2008). *Food Mail program review. Findings and recommendations of the Minister's Special Representative*. Accessible à <http://caid.ca/FoodMailRev123108.pdf>.
  - 22 Gouvernement du Canada (2015). *Nutrition Nord Canada*. Se reporter à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/eng/1415385762263/1415385790537>.

# Au sujet de Banques alimentaires Canada

Banques alimentaires Canada est le seul organisme de bienfaisance d'envergure nationale voué à aider les Canadiens qui souffrent de la faim. Notre réseau est composé de dix associations provinciales et de plus de 500 banques alimentaires. Ensemble, notre réseau vient en aide à près de 850 000 Canadiens qui recourent aux banques alimentaires chaque mois. Nos activités touchent trois grands secteurs : la collecte de nourriture et de fonds; la prestation de programmes et de services; et le changement des politiques via des travaux de recherche, la sensibilisation du public et la revendication politique.

**Notre vision : un Canada où personne ne souffre de la faim.**

Auteur : Shawn Pegg

Équipe de recherche : Diana Stapleton,

Philippe Ozga

Droit d'auteur 2016 Food Banks Canada.

Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-9921091-7-2



Soulager la faim aujourd'hui.  
Prévenir la faim demain.

5025 Orbitor Drive

Building 2, Suite 400

Mississauga, ON L4W 4Y5

[info@foodbanksCanada.ca](mailto:info@foodbanksCanada.ca)

[www.banquesalimentairesCanada.ca](http://www.banquesalimentairesCanada.ca)



[@FoodBanksCanada](https://www.facebook.com/FoodBanksCanada)



[@FoodBanksCanada](https://twitter.com/FoodBanksCanada)



[@foodbanksCanada](https://www.instagram.com/foodbanksCanada)

